

VILLE D'HERIN

59195

Tel. 03.27.20.06.06

Fax 03.27.20.06.07

Délibération n°2025/02

**Extrait des délibérations du
Conseil Municipal du 6 Février 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 6 février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué le trente janvier s'est réuni au nombre prescrit par la Loi en la Salle Mario APRILE à l'Espace Communal, Associatif et Musical Alphonse DELPOINTE, sous la présidence de **Monsieur Jean-Paul COMYN, Maire**

Etaient présents : COMYN Jean-Paul - ZOCCALI Claudine - BOITTIAUX Daniel - HOUREZ Pauline - MORTREUX Jean-Marc - KERN Claudine - SANS Patrick - HOUREZ Dominique - URBANIAK Philippe - MOREAU Dominique - LASSELIN Marie-Jeanne - FLOUQUET Jacqueline - PAQUE Marie-Cécile - DAMIEN Jean-Marc - DUDKOWIAK Claudine - CHOQUET Jean-Pierre - LECOMTE Hugues - BARBIEUX Julien - BASSEZ Michel - APRILE Corinne - AUCLAIR Stéphanie - PASEK Florent - LAUDE Michel.

Excusés ayant donné procuration :

BAJEART Christine à HOUREZ Dominique

Excusés : SCHERER Murielle - FILMOTTE Mathieu.

Absente : DEPRET Annabelle.

Secrétaire de séance : BARBIEUX Julien.

Nombre de Conseillers Municipaux : 27

Présents : 23

Votants : 24

OBJET DE DELIBERATION : Demande de subvention DSIL dans le cadre de la réhabilitation et de l'extension de l'école maternelle à Hérin phase 1

Adoptée à l'Unanimité

Vu les modalités d'attribution de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L).

Considérant que la Commune satisfait aux critères d'éligibilité à cette dotation ;

Considérant le projet de rénovation et extension de l'école Gabriel Péri à Hérin,

Considérant la délibération du 22 Février 2024 approuvant la demande de DSIL et son plan de financement concernant la réhabilitation et de l'extension de l'école maternelle à Hérin phase 1,

Vu l'évolution du bilan prévisionnel de financement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte le nouveau plan de financement s'y rapportant,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Fait et Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



**Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Jean-Paul COMYN**

PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT
regroupement scolaire école maternelle Gabriel Péri : extension (phase 1)

	Dépenses		Recettes
Travaux	1 697 082 €		
Aléas	169 708 €	DSIL	250 000 €
Honoraires techniques	229 431 €	ADEME	50 000 €
Frais divers	27 266 €	Fonds propres	859 696 €
Etude divers	76 209 €	ADVB phase 1	315 000 €
Option	25 000 €	Region PRADET	750 000 €
Sous/Total	2 224 696 €		
Total Général HT	2 224 696 €	Total Général HT	2 224 696 €

